Afrique: participation de la société civile au processus d'Application des lois forestières et à la politique des forêts

La réunion ministérielle sur le processus d'application des lois forestières et la politique des forêts en Afrique se tiendra à Brazzaville, Congo, du 1º au 4 avril 2003. Des délégués gouvernementaux et des représentants de l'industrie forestière, des organisations multilatérales et bilatérales ainsi que de la société civile sont attendus à cette réunion, au cours de laquelle une déclaration ministérielle préliminaire sera rédigée. Cet article présente brièvement le processus FLEG (Forest Law Enforcement and Governance process) et analyse la participation de la société civile à cette réunion ministérielle.

Le processus FLEG est l'aboutissement d'une série de consultations, conférences et initiatives nationales organisées par des institutions multilatérales et bilatérales afin de combattre le danger que constituent pour les forêts la coupe illégale d'arbres et le commerce des grumes, la corruption et le braconnage. Le groupe des huit pays industrialisés a langé, en 1998, un Programme d'action sur les forêts qui a motivé l'association en partenariat de la Banque mondiale, du Département de développement international du Royaume Uni et du Département d'Etat des Etats-Unis, axé sur l'application des lois forestières en Asie de l'Est et, un peu plus tard, en Afrique.

La conférence ministérielle du FLEG d'Asie de l'Est s'est tenue à Bali, Indonésie, en septembre 2002 et a réuni près de 150 participants provenant de 20 pays différents. Des représentants du gouvernement du Cambodge, de la Chine, de l'Indonésie, des Philippines, de la Thaïlande et du Vietnam y ont participé, ainsi que des représentants des Etats-Unis, du Royaume Uni, du Ghana, du Japon et de la République du Congo. Plusieurs organisations et ONG internationales y ont également participé, notamment la FAO (Food and Agriculture Organization), l'Organisation internationale des bois tropicaux (ITTO - International Tropical Timber Organization), le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR), le World Resources Institute, Global Witness, l'Agence de recherche environnementale et le Fonds mondial pour la nature (WWF), ainsi que des ONG indonésiennes telles que AMAN, Telapak et WALHI.

La déclaration issue de cette conférence ministérielle inclut plusieurs engagements qui ont été pris dans le but de s'attaquer au problème de la coupe illégale d'arbres et elle a été reçue avec enthousiasme par de nombreuses personnes. L'élan créé par la déclaration de Bali a lancé le processus FLEG en Afrique (AFLEG - Africa Forest Law Enforcement and Governance process), coordonné par la Banque mondiale et parrainé par les gouvernements du Royaume Uni, de la France et des Etats-Unis.

D'après les organisateurs, le processus AFLEG sera différent de son prédécesseur asiatique dans plusieurs aspects. D'une part, l'AFLEG n'a pas expérimenté le même type de montée en puissance que le processus d'Asie de l'Est. D'autre part, davantage de pays participeront au processus -tous les gouvernements africains seront invités- ce qui donnera naissance à un agenda beaucoup plus vaste.

Afin d'assurer la crédibilité et l'efficacité du Processus AFLEG, la participation de la société civile doit être significative. Au processus asiatique ont participé un nombre réduit d'ONG indonésiennes et,

même si cela a contribué a l'obtention d'une déclaration positive, les ONG indonésiennes ont considéré que leur participation n'avait pas été correctement instrumentée et qu'elles avaient intégré le processus tardivement. Par ailleurs, il n'y a pas eu de participation de la part de la société civile vietnamienne et thaïlandaise.

Il est essentiel que les ONG africaines participent au processus AFLEG et partagent leur connaissance des situations locales, en particulier en ce qui concerne les impacts causés par la coupe d'arbres illégale et non durable sur les populations qui dépendent de la forêt pour survivre. Malheureusement, le temps disponible avant la réunion préparatoire de Brazzaville, du 18 au 20 juin, a été insuffisant, et les ONG ont reçu peu d'information concernant le processus AFLEG, en particulier les africaines. Nous espérons que la société civile disposera davantage d'information avant la réalisation de la conférence ministérielle.

La participation de la société civile doit être significative et il est à espérer que les hôtes de cette conférence donneront aux représentants de la société civile l'opportunité d'intervenir directement dans l'élaboration de la déclaration ministérielle, résultat clé de la réunion. Deux initiatives sont en cours pour encourager et faciliter la participation de la société civile au processus AFLEG.

L'ONG Forests Monitor travaille actuellement dans le but de promouvoir une plus large participation à la conférence ministérielle et ce, en réunissant ses efforts à ceux de la Rainforest Foundation du Royaume Uni et du Centre pour l'environnement et le développement (Cameroun). Un atelier préparatoire réunira 18 représentants de la société civile, provenant du Congo Brazzaville, de la République démocratique du Congo, Du Gabon, de la Guinée équatoriale, du Cameroun et de la République centrafricaine, en vue de débattre le processus AFLEG et de choisir les 8 représentants participant à la conférence ministérielle. Les groupes pourront discuter les principaux sujets associés à l'application des lois forestières et à la politique des forêts ainsi que préparer les stratégies de lobbying à développer au cours de la conférence. Le résultat du processus d'auto-sélection ainsi que les comptes-rendus de l'atelier seront disponibles sur la section AFLEG du site Web de Forests Monitor (http://www.forestsmonitor.org).

Une subvention a été accordée à l'Union mondiale pour la nature (UICN) pour développer un projet similaire de participation des groupes de la société civile de l'Ouest, de l'Est et du Sud de l'Afrique au processus FLEG. L'UICN organisera des ateliers régionaux au cours desquels aura lieu l'auto-sélection pour assister à la conférence ministérielle en avril. Les groupes de l'Ouest, de l'Est et du Sud de l'Afrique qui souhaiteraient y participer devront contacter le bureau régional de l'UICN ou Forests Monitor qui adresseront toutes les candidatures reçues aux organisateurs de l'UICN.

Par: Forests Monitor, courrier électronique: mail@forestsmonitor.org. Veuillez visiter le site Web de Forests Monitor si vous souhaitez avoir plus d'informations sur le processus AFLEG ainsi que sur la participation de la société civile à ce processus. vous y trouverez également des liens vers d'autres sites pertinents.